

AVENANT du 9 février 2018 à l'accord collectif de prévoyance interprofessionnel du 9 septembre 1999 relatif aux garanties « maintien salarial », « incapacité de travail et décès » des salariés non-cadres des exploitations de polyculture, viticulture, travaux agricoles et ruraux et des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

IDCC-9851-9852-9853-8525-8535

Entre : - La Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Vendée,
- Le Syndicat des Horticulteurs et Pépiniéristes de la Vendée,
- Le Syndicat des entrepreneurs des territoires de la Vendée,
- L'Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole de la Vendée.

D'une part, et

- Le Syndicat FGA/CFDT de la Vendée,
- L'Union départementale du Syndicat CGT-FO de la Vendée
- L'Union départementale du syndicat FO
- L'Union départementale du syndicat CFTC
- Le SNCEA CFE-CGC

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Labellisation de MUTUALIA GRAND OUEST

Suite à la décision prise à la majorité des représentants des organisations syndicales de salariés présents lors de la sous-commission agricole de la commission nationale de la négociation collective en date du 6 février 2018, il a été négocié et décidé par les signataires du présent avenant lors de la commission mixte paritaire interbranches de la Vendée qui s'est tenue le 9 février 2018, de labelliser MUTUALIA GRAND OUEST en qualité de gestionnaire de l'assurance de l'accord de prévoyance du 9 septembre 1999 modifié.

Article 2 : Le présent avenant prendra effet au 1^{er} janvier 2018

Article 3 : Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la DIRECCTE des Pays de la Loire – Unité Départementale de Vendée – BP 789 - 85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX.

Fait à La Roche Sur-Yon, le 9 février 2018

Ont, après lecture, signé :

- Pour la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Vendée
Brice GUYAU
- Pour le syndicat des Horticulteurs et pépiniéristes de la Vendée
Marc-Henri BOYON
- Pour le syndicat des Entrepreneurs des territoires de la Vendée
- Pour l'Union départementale des Coopératives et utilisateurs de matériel agricole de la Vendée
- Pour le syndicat FGA/CFDT de la Vendée
Boehrer Dominique
- Pour la FNAF/CGT
- Pour FO
Boehrer Philippe
- Pour la CFTC
Hughe Hervé
- Pour le Syndicat SNCEA CFE-CGC
JEAN-JACQUES BALLANGER